



## Extrait du registre des décisions

Bureau du 06 novembre 2025

n° 163-25

**Objet :** *RS - Attribution de l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry*

- date de convocation le 31 octobre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi six novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

<b>Aillon-le-Jeune</b>	
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Eric Delhommeau
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	Corinne Charles
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoza
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	Vincent Boulnois
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Alain Caraco à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Christelle Favetta-Sieyes à Christophe Pierretton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 13

Grégory Basin - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Marcel Ferrari - Sandra Ferrari - Philippe Gamen - Alexandre Gennaro - Max Joly - Sylvie Koska - Luc Meunier - Gaëtan Pauchet - Damien Regairaz - Thierry Tournier

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## **Bureau du 06 novembre 2025**

délibération n° 163-25

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, indique que la balade/randonnée est un facteur principal d'attractivité touristique du territoire. En tant qu'activité de loisir de proximité pour les habitants, la balade/randonnée répond à une attente sociétale d'un accès rapide et facile à la nature. L'enquête de baromètre comportemental réalisée en 2024-2025 place la balade/randonnée comme première activité pratiquée par les usagers.

Sur les 1 000 km environ de sentiers se trouvant sur le territoire de Grand Chambéry, il convient de préciser que la compétence est répartie entre :

- le PNR du massif des Bauges pour les sentiers GR (grande randonnée) / GRP (grande randonnée de pays),
- Grand Chambéry pour les sentiers PR (petite randonnée) retenus au Schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry,
- les communes pour les sentiers restants (hors ONF, domaines skiables, etc.).

Dans un souci de cohérence dans l'exécution de la prestation de qualification, balisage et entretien du réseau d'itinéraires de randonnée, une optimisation géographique des kilométrages des itinéraires GR (PNR du massif des Bauges) et des itinéraires PR (Grand Chambéry) a été réalisée.

Devant les forts enjeux que revêt l'offre de promenade/randonnée sur le territoire et afin de conserver cette dynamique, il est proposé de poursuivre cette prestation. Pour ce faire, une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée pour l'attribution d'un nouvel accord-cadre à bons de commande relatif à une prestation de qualification, balisage et entretien du réseau d'itinéraires de randonnées de Grand Chambéry.

Après deux marchés de trois années chacun pour l'entretien des sentiers relevant de Grand Chambéry, le renouvellement de la prestation comporte plusieurs évolutions :

- intégration d'un passage de veille en amont de l'entretien courant (1<sup>er</sup> puis 2<sup>e</sup> passage),
- mise à disposition par Grand Chambéry d'un logiciel de gestion des sentiers (coordonnée avec le PNR de Chartreuse),
- prise en compte d'un intérêt touristique fort compte tenu de l'attente des usagers,
- prise en compte d'une remontée d'information plus régulière auprès des communes concernées,
- prise en compte de clauses sociales dans l'exécution du marché.

Cet accord-cadre à bons de commande, sans minimum et avec un maximum de 400 k€ HT toutes périodes confondues, est conclu pour une durée de trois années (300 k€ HT), renouvelable une fois une année (100 k€ HT), soit une durée maximale du contrat de quatre années. La date limite de remise des offres était fixée au 26 septembre 2025 pour un démarrage de la prestation au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les critères de jugement définis dans le règlement de consultation étaient définis comme suit :

- valeur technique : 50 %,
- prix des prestations : 40 %,
- performances en matière de protection de l'environnement : 10 %.

La commission d'appel d'offres du 16 octobre 2025 a émis un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre à l'entreprise Selvana.

**Vu** le code de la commande publique,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de sentiers de randonnée,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

**Vu** les délibérations du Conseil communautaire n° 180-18 C du 25 octobre 2018 et n° 110-21 C du 13 juillet 2021, portant respectivement approbation et actualisation du Schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry,

**Vu** l'avis de la commission d'appel d'offres du 16 octobre 2025,

**Vu** l'avis de la commission tourisme du 9 octobre 2025,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'attribuer** l'accord-cadre relatif à la qualification, au balisage et à l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry à l'entreprise Selvana selon les prix portés à l'acte d'engagement,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

**Article 3 : de dire**, en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin





**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **163-25**

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre pour la qualification, le balisage et l'entretien du réseau d'itinéraires de randonnée de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	06 novembre 2025
Annexe(s) :	CCTP

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251106-lmc1H34336H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34336H1

Date de transmission en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de réception en Préfecture :	07 novembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 07 novembre 2025